

Mairie de



AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Département de l'Isère
38270

Madame, Monsieur,

La Municipalité de REVEL-TOURDAN a opté pour la mise en place d'un mode de règlement par prélèvement automatique pour la facturation des repas pris au restaurant scolaire et pour la garderie. La trésorerie de BEAUREPAIRE a donné son accord à ce principe.

Si vous choisissez ce mode de paiement, vous recevrez toujours à votre domicile la facture pour les mois concernés, mais le prélèvement sera effectué directement sur votre compte bancaire ou postal quelques jours après.

Afin de nous permettre de mettre en place cette opération je vous prie de bien vouloir remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous et nous fournir un R.I.B ou un R.I.P.

Le Maire,

AUTORISATION DE PRELEVEMENT : J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si ma situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend avec le créancier.

N° National d'émetteur
529134

NOM PRENOM ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ADRESSE DU CREANCIER
	MAIRIE DE REVEL-TOURDAN 50, montée du château 38270 REVEL-TOURDAN <i>Sous couvert de la Trésorerie de Beaurepaire</i>

COMPTE A DEBITER	Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter
<p style="text-align: center;">Codes</p> Code banque : / / / / / Code guichet : / / / / / N° decpte: / / / / / / / / / / / Clé rib : / /	

DATE	SIGNATURE